

## Mémoire prébudgétaire sur le budget 2019 de l'Ontario

8 février 2019

L'Association canadienne du commerce des valeurs mobilières (ACCVM) est l'association nationale qui défend la position de ses 120 membres, qui sont des sociétés de courtage réglementées par l'OCRCVM, en matière de réglementation des valeurs mobilières, de politiques publiques et de questions qui touchent le secteur. Ces sociétés de courtage sont des intermédiaires clés sur les marchés financiers canadiens, car elles sont responsables de la majeure partie des services de conseil financier et des activités de prise ferme et de négociation de titres sur les marchés boursiers et privés pour le compte des gouvernements et des entreprises.<sup>1</sup>

L'ACCVM se félicite de pouvoir fournir des suggestions en matière de politiques publiques alors que le gouvernement prépare le budget 2019 de l'Ontario dans une conjoncture économique difficile comportant de nombreux défis. Moody's a récemment abaissé la cote de crédit à long terme de la province, ce qui témoigne des emprunts massifs et du surendettement de l'Ontario (ratio de la dette nette au PIB de presque 40 %). Le marché immobilier est stable et les ménages ontariens – qui sont les plus endettés au pays – remettent en question leurs habitudes de consommation. L'investissement des entreprises ne pourrait que compenser quelque peu à cause des contraintes de capacité de plusieurs entreprises et de la déduction pour amortissement accéléré pour les nouvelles dépenses en capital. En outre, l'incertitude commerciale persiste. On s'attend à ce que la croissance de la province avoisine 1,9 % en 2019 et 1,6 % en 2020.

Le gouvernement de l'Ontario peut prendre des mesures pour accélérer la croissance de l'économie.

1. Mettre fin à la détérioration des finances publiques. Établir des échéances précises pour rétablir l'équilibre budgétaire et réduire l'endettement considérable de l'Ontario. Augmenter l'efficacité et l'efficacité des programmes gouvernementaux et suivre les dépenses de près et de façon continue. Les avantages se traduiront par une augmentation de la confiance des entreprises et des investisseurs et par une plus grande souplesse pour faire face aux défis économiques et démographiques et à des circonstances inattendues.
2. Poursuivre la déréglementation généralisée qui a été annoncée dans le document intitulé *Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario 2018*. Il y a plus de 380 000 exigences réglementaires en vigueur dans la province. Ce nombre est presque le double de celui de la province classée au deuxième rang. Faire affaire dans la province est coûteux et il est difficile d'y attirer des capitaux

d'investissement canadiens et étrangers. En toute transparence et imputabilité, on devrait imposer à tous les ministères et organismes gouvernementaux l'obligation de mener des analyses d'impact de la réglementation (analyses coûts-avantages) pour justifier l'adoption de nouvelles règles, et l'obligation d'atteindre les objectifs de réduction (par exemple, jusqu'à ce que le gouvernement atteigne son objectif de réduire la paperasse de 25 % au plus tard en 2022, le gouvernement devrait chercher à éliminer au moins deux exigences réglementaires pour chaque nouvelle exigence réglementaire qui sera adoptée).

3. Entreprendre un examen objectif des dépenses fiscales (exonérations, déductions, crédits et remises) et des subventions. Certes, ces mesures avaient été adoptées de bonne foi. Cependant, il est possible que certaines d'entre elles n'aient pas atteint les objectifs fixés par le législateur ou qu'elles n'aient pas été rentables; si c'est le cas, elles devraient être abrogées ou revues à la baisse. Les sommes économisées pourraient être employées à diminuer les taux d'impôt marginaux élevés des particuliers ontariens et/ou à mettre en place des incitatifs pour encourager les investissements.
4. Envisager la mise en place d'un incitatif fiscal généralisé assujéti à la discipline du marché pour aider les petites et moyennes entreprises à mobiliser des fonds propres afin qu'elles élargissent leurs activités commerciales et qu'elles croissent. On pourrait adapter le Programme d'investissement dans l'entreprise (EIS) du Royaume-Uni. L'EIS prévoit un crédit d'impôt personnel de 30 % pour l'achat d'actions de petites et moyennes entreprises admissibles, une exonération des gains en capital sur ces actions si elles sont détenues pendant plus de trois ans, et un report des impôts payables sur les gains en capital réalisés lors de la vente d'un actif pourvu que les produits de la vente soient utilisés pour acheter des actions admissibles à l'EIS. La recherche indique que les dépenses fiscales de l'EIS sont plus que compensées par les recettes fiscales générées par les impôts payés par les entreprises, les impôts prélevés sur les salaires des employés et la taxe sur la valeur ajoutée payée par les entreprises financées par l'EIS.
5. Tirer le meilleur profit des innovations développées par les capitaux privés et le secteur privé en mettant sur pied des partenariats financiers publics-privés efficaces dans le but de financer les projets d'infrastructure nécessaires (par exemple, la production d'eau potable, le traitement des eaux usées, les soins de santé) assujettis aux normes gouvernementales avec le meilleur rapport coût-efficacité.

---

<sup>1</sup> On estime à 40 G\$ la contribution en 2018 au PIB provincial du secteur des valeurs mobilières de l'Ontario. Les 113 sociétés de courtage en valeurs mobilières dont le siège social est en Ontario emploient directement 30 000 personnes dans leurs 3 100 bureaux et les actifs sous gestion qu'elles détiennent pour le compte de personnes résidant en Ontario s'élèvent à 800 G\$. Pour mobiliser des capitaux, le secteur est l'intermédiaire le plus important utilisé par les 1 300 sociétés ontariennes inscrites en bourse. En 2018, le total des fonds propres mobilisés par les sociétés canadiennes inscrites en bourse au cours de 2 200 opérations financières s'est élevé à 41 G\$. En 2018, le secteur a aidé 147 entreprises à s'inscrire en bourse et il a facilité la négociation de 136 milliards d'actions.